



Cours d'informatique impayés

Par **jd2310**, le **18/03/2013** à **12:59**

Bonjour,

tout d'abord, je m'excuse si le forum n'est pas le bon :S.

Voilà mon problème. Il peut sembler "minable", mais j'aimerais comment un avis.

En fait, étant étudiant, il m'arrive de donner des cours d'informatique pour me faire un peu d'argent. Déjà, faudrait-il déclarer quelque chose aux impôts pour que ceci soit légal ? Depuis septembre, j'ai du faire une dizaine d'heure, rien de méchant.

Ensuite, le problème a proprement parlé. Dans le cadre de ces cours d'informatique, j'ai fait une présentation powerpoint pour une personne qui me l'avait demandé. Nous avons tout convenu par téléphone (contenu...). Je lui ai donc fait une première version, puis nous nous sommes rencontrés pour qu'elle me paie, puis elle voulait que je continue à travailler dessus. Elle me doit donc encore 40€, qu'elle avait dit qu'elle m'enverrait par chèque après avoir annulé notre 2° RDV, mais j'ai bien compris qu'elle n'a plus l'intention de me payer : plus de réponse aux mails, au téléphone...

40€, c'est certes une petite somme, mais non négligeable pour moi. Et même par principe, je ferais tout pour qu'elle paie.

Je précise que j'ai encore les mails où elle indiquait qu'elle me devait bien 40€ et qu'elle me les enverrait.

Que faire donc ?

Merci pour vos réponses.